

# CONSULAT GENERAL DE FRANCE A ABIDJAN

(mise à jour : 31/05/2010)

## DEMANDE DE VISA DE LONG SÉJOUR POUR ETUDES SUPERIEURES ETUDIANT MINEUR (MOINS DE 18 ans au 31 décembre de l'année en cours)

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études supérieures en France doivent impérativement procéder à leur inscription sur CampusFrance avant de déposer leur demande de visa.

Les différentes étapes du parcours CampusFrance sont répertoriées sur le site internet : <http://www.ivoire.campusfrance.org>

Les frais d'instruction du dossier par CampusFrance s'élèvent à 50.000 CFA, en contrepartie les titulaires de dossiers recevables bénéficient d'un tarif réduit pour leur demande de visa

- **Le dossier doit comporter 3 jeux de documents** : un jeu d'originaux et 2 autres jeux comportant uniquement les photocopies. Si pour une raison dûment justifiée vous ne détenez pas l'original d'un document, présentez une photocopie dans chaque jeu.
- **Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = refus systématique de visa**
- **Pour ce cas spécifique, il faut ajouter à la liste ci-dessous les documents de la notice VISA DE LONG SEJOUR POUR ETUDES SUPERIEURES.**
- La comparution personnelle est obligatoire lors du dépôt du dossier **et** du retrait du visa.
- La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa. En outre, des documents supplémentaires à la liste ci-dessous pourraient être demandés.
- Frais de dossier : 65.000 FCFA (montant exact en francs CFA, les euros ne sont pas acceptés) – Tarif réduit : 35.000 FCFA
- **Formulaire non rempli=accès refusé au service des visas=prendre un nouveau rendez-vous**

### LISTE DES DOCUMENTS A PRESENTER EN 4 JEUX SEPARES ET TRIES DANS L'ORDRE SUIVANT :

1)	La présente liste de documents sur laquelle vous aurez coché chaque document et chaque photocopie que vous présentez afin de vérifier que votre dossier est complet
2)	2 formulaires de demande de visa de long séjour dûment remplis et signés
3)	3 photographies d'identité récentes (moins d'1 mois) en couleur sur fond blanc (un fond coloré n'est pas accepté) prises par un appareil numérique
4)	<u>ORIGINAL + PHOTOCOPIE</u> : Autorisation signée par la ou les personnes investie(s) de l'autorité parentale en Côte d'Ivoire autorisant l'hébergeant en France à accueillir le mineur. Joindre une photocopie de la pièce d'identité avec signature de la personne donnant l'autorisation.
5)	<u>ORIGINAL + PHOTOCOPIE</u> : Attestation de prise en charge de la famille d'accueil en France (modèle ci-joint). Joindre photocopie lisible de leur pièce d'identité signée et de leur autorisation de séjour française s'ils ne sont pas de nationalité française
6)	<u>ORIGINAL + PHOTOCOPIE</u> : Justificatif des revenus financiers de la famille d'accueil sauf si celle-ci est choisie par une association organisatrice de séjours éducatifs agréée. Joindre les justificatifs des conditions de logement de l'élève ainsi que les justificatifs de la régularité du séjour en France de la famille d'accueil
7)	<u>ORIGINAL + PHOTOCOPIE</u> : Certificats de vaccinations obligatoires (DTP et BCG)
	<u>ORIGINAL + PHOTOCOPIE</u> : Si le visa est accordé, au moment du retrait, présenter un justificatif de souscription de deux assurances au nom de l'enfant: <ul style="list-style-type: none"><li>- responsabilité civile</li><li>- et couverture maladie pour la durée de la scolarité</li></ul>

Informations et formulaires sur le site Internet du consulat: <http://www.ambafrance-ci.org>

Questions ? [visas.abidjan-fslt@diplomatie.gouv.fr](mailto:visas.abidjan-fslt@diplomatie.gouv.fr)

Rendez-vous : 20.22.66.19, d'un poste fixe ou mobile, 24 heures sur 24, tous les jours de l'année.